



Blessure volontaire sur terrain de sport

Par Diver

Bonjour,

J'ai été victime d'un coup que j'estime volontaire sur un terrain de football qui m'a valu plusieurs jours d'hospitalisation, une intervention en urgence (triple fractures de la pommette) des plaques en titane à vie etc...

Il semble difficile de prouver que l'acte ait été volontaire étant donné que c'est un sport qui peut amener à prendre quelques coups.

Cependant une plainte a été déposée et des jours d'ITT ont été attribués (je n'en connais le nombre exact)

Depuis ce dépôt de plainte rien ne se passe et je n'ai droit à aucune information supplémentaire je suis un peu "perdu".

Mes questions sont les suivantes:

- suis-je en droit d'attendre une indemnisation au titre du *pretium doloris* ?
- dois-je faire appel à un avocat ?
- ai-je droit à une indemnisation même si le coup est déclaré involontaire ?

Merci par avance de votre réponse.

Cordialement.

Par ARX

Bonjour,

Pour qu'une faute soit reconnue sur le plan pénal, il sera effectivement nécessaire de démontrer l'intention de l'auteur.

Si vous souhaitez obtenir réparation de votre préjudice au pénal, il faudra vous constituer partie civile.

Il serait utile de savoir au jour d'aujourd'hui si le Procureur de la République a décidé d'engager des poursuites ou s'il a classé l'affaire sans suite.

Dans tous les cas je vous conseille de vous entretenir avec un avocat qui pourra vous accompagner dans vos démarches (d'autant plus que nous sommes dans le cadre d'un dommage corporel).

Cordialement,

ARX